

SECTION 1 • *IDENTIFICATION DU PRODUIT*

APPELLATION COMMERCIALE SUSPENSION DE CÉRIUM

NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET 5911S-X

APPELLATION CHIMIQUE

FABRICANT / FOURNISSEUR ANAMET
ADRESSE P.O. Box 538

BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (450) 646-1290

TÉLÉPHONE D'URGENCE CANUTEC: (613) 996-6666

SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

Caractérisation chimique. Description	Numéro CAS	%	OSHA PEL	ACGIH TLV
Oxyde de cérium.	1306-38-3	10-25	Non établi.	Non établi.

NOTE: Les ingrédients sont listés dans l'inventaire TSCA des substances chimiques. Ceux qui ne sont pas identifiés, sont jugés non-dangereux.

SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition	100 °C	Pression de vapeur	Non
en ºC	(212°F)	(mm Hg)	applicable.
Point de fusion	0 ℃	Densité de vapeur	Non
en ºC	(32°F)	(Air = 1)	applicable.
Densité	1.2	Taux d'évaporation	-1
(Eau = 1)	1.2	(Acétate de butyle= 1)	<1
Solubilité dans l'eau	Soluble.		
Aspect et odeur	Liquide de couleur tan / Sans odeur.		

Date de révision: Janvier 2012 FICHE SIGNALÉTIQUE / SUSPENSION DE CÉRIUM



SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION

Point d'ignition	Non inflammable.			
Limites d'inflammabilité	LEL	Non applicable.	UEL	Non applicable.
Extincteur	Eau, poudre chimique sèche, mousse, CO.			
Procédures spéciales	Utiliser un appareil respiratoire autonome.			
Feux spéciaux/explosion	Sous forme de poussières sèches, ce matériau est un oxydant puissant à très haute température et peut réagir avec des			
	matériaux facilement oxydables ou organiques combustibles.			

SECTION V • *RÉACTIVITÉ*

Stabilité	Stable.	
Incompatibilité	Les acides minéraux.	
Produits dangereux	Non établi	
de décomposition	INOTI Etabii.	
Polymérisation dangereuse	Non .établi.	

SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

A - PREMIERS SOINS

Yeux	Rincer avec beaucoup d'eau propre et si l'irritation persiste, obtenir une aide médicale.		
Peau	Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, obtenir une assistance médicale.		
Inhalation	Transporter le patient	à l'air frais et obtenir une assistance médicale.	
Ingestion	Obtenir une assistand	e médicale. <u>Ne pas faire vomir.</u>	
B-INFORM	MATION TOXICOLOG	IQUE	
	VOIES D'	ACCÈS PRINCIPALES: La peau.	
 EXPOSIT 	ION À COURT TERM	E	
Yeux	Léger irritant.		
Peau	Peut causer l'irritation de la peau.		
Inhalation	La brume en suspension et la poussière sèche peut causer la toux et le		
	souffle court.		
Ingestion	on Peut causer la nausée et le vomissement.		
EXPOSITION À LONG TERME			
Cancérogè	Cancérogène Non établi.		
Effets térat	Effets tératogènes et/ou autres Non établi.		
Sensibilité	Sensibilité épidermique Un contact prolongé peut causer une abrasion cutanée.		
Sensibilité	ensibilité respiratoire Peut être légèrement irritant pour les voies respiratoires		

Date de révision: Janvier 2012

Page 2 de 5





Matériaux synergiques		Non établi.
SECTION \	/II • PRÉCAUTIOI	ONS À SUIVRE
PROTECTIO	N PERSONNELLE	LE
Vue, visage	Lors de l'utilisation	tion de ce produit, il est recommandé d'utiliser de faço
et mains	systématique une p	e protection standard pour les yeux et la figure.
Protection	Lorsque requis, u	utiliser un respirateur approuvé pour la poussière (OSH,
respiratoire	CFR1910.134).	
Ventilation	Ne pas utiliser le p	produit sans une ventilation adéquate. (OSHA 29CFR1910.94
		0.1000) (OSHA CFR1910.213) (OSHA 1910.243).
	Utiliser une ventilatio	tion locale adéquate ainsi qu'une ventilation de sortie mécanique.
Ouïe	Comme requis en a	n accord avec : OSHA 1910.215.
HMIS	5	Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0

SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES (FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS)

OLOTION VIII VIIILOOKES PREVENTIVES (TOTTES E1/00 DEVERSEMENTS)			
Mesures à suivre en cas de	Ventiler les lieux. Les petits déversements peuvent être		
fuites ou de déversement	ramassés en se servant de la vermiculite ou tout autre agent		
	absorbant non combustible. Contenir les déversements pour		
	les empêcher de contaminer les sols, les eaux de surface ou		
	de sol.		
Élimination des résidus	La disposition doit être en accord avec les règlements		
	fédéraux, provinciaux et/ou municipaux. Incinérer sous des		
	conditions approuvées et contrôlées.		

SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Entreposage	Ne pas congeler le produit.		
Manutention	Éviter le contact avec la peau et les yeux.		
Classification	Dénomination d'expédition DOT: Non réglementé.		
Relative à l'expédition	Dénomination d'expédition TDG/UN: Non réglementé.		
•	Numéro UN: Non réglementé.		
DOT◆	Classe de danger: Non réglementé.		
Classes de danger	Groupe d'emballage: Non réglementé.		
•	 Exemption TDG: Non réglementé. 		
	Étiquette: Non réglementé.		
	Classe IATA: Non réglementé.		
	Classe IMDG: Non réglementé.		
Classement HMIS	Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0		

Date de révision: Janvier 2012 FICHE SIGNALÉTIQUE / SUSPENSION DE CÉRIUM



SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE

Impact environnemental et Distribution	Non établi.
Persistance et Dégradation	Non établi.
Toxicité	Non établi.
Impact des effluents traités	Non établi.

SECTION XI • INFORMATION RÈGLEMENTAIRE

• RÈGLEMENTATIONS EC:

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques. CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Aucune.

SARA TITLE III

• Section 302: Aucun.

Section 311/312: Aucun.

Section 313: Aucun.

STATUS RCRA: Non réglementé.

REGLEMENTATIONS CANADIENNES:

Classification WHMIS: Non réglementé.

Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.

Date de révision: Janvier 2012 FICHE SIGNALÉTIQUE / SUSPENSION DE CÉRIUM





TERMINOLOGIE

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Chemical Abstract Service

CFR: Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

DOT: Department of Transportation (USA)

DSL: Domestic Substance List

HMIS: Hazardous material information sheet

IARC: International Agency for Research and Cancer

LC: Lethal Concentration

LD: Lethal Dosage

MSHA: Mine Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

NTP: National Toxicology Program (U.S.A.)

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

PEL: Permissible exposure limit.

STEL: Short term exposure limit.

TDG: Transportation of Dangerous Goods

TLV: Threshold limits value.

TSCA: Toxic Substances Control Act

TWA: Time-weighted average

USEPA: United States Environmental Protection Agency

WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System

Date de révision: Janvier 2012

FICHE SIGNALÉTIQUE / SUSPENSION DE CÉRIUM